

Rumilly, le 5 octobre 2022

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale**Arrêté n° 2022-318/T305**

Nos réf. : CH/AF/ODP/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES PIETONS RUE RENE CASSIN DU 14 AU 15 OCTOBRE 2022 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification temporaire de la circulation des piétons,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux d'ouverture d'une chambre Orange pour raccordement, réalisés par l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS**, **rue René Cassin, sur le trottoir devant le numéro 13, du vendredi 14 octobre 2022 au samedi 15 octobre 2022, entre 9h et 16h.**

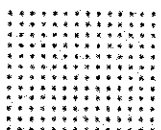
Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, les piétons seront déviés pendant toute la durée des travaux.

Alinéa 2 : Les véhicules devront circuler au pas du piéton le long et aux abords du chantier pendant cette période.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise mentionnée ci-dessus.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- Monsieur le Directeur du Centre Technique Départemental,
- SPIE CITYNETWORKS,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

